Conditions Définitives en date du 6 novembre 2015



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme) 500.000.000 d'euros

Emprunt obligataire d'un montant de 25.000.000 d'euros

portant intérêt au taux de 1,95 % l'an et venant à échéance le 10 novembre 2036

SOUCHE No: 2015-4

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100%

Société Générale Corporate & Investment Banking

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 5 détobre 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°15-515 en date du 5 octobre 2015) relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le Prospectus de Base) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la Directive Prospectus) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (https://www.cg13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire/), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1.	Emetteur:		Département des Bouches-du-Rhône
2.	(a)	Souche:	2015-4
	(b)	Tranche:	1
	(c)	Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :	Sans Objet
3.	Devise Prévue :		Euro (€)
4.	Montant Nominal Total:		
	(a)	Souche:	25.000.000 €
	(b)	Tranche:	25.000.000 €
5.	Prix d'émission :		100% du Montant Nominal Total
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s):		200.000 €
7.	(a)	Date d'Emission:	10 novembre 2015
	(b)	Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :		10 novembre 2036
9.	Base d'Intérêt :		Taux Fixe de 1,95%
			(autres détails indiqués ci-dessous)

Base de remboursement/Paiement: 10.

Sous réserve de tout rachat et annulation ou remogursement anticipé les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur

montant nominal?

11. Changement de Base d'Intérêt :

0 0 Sans Objet 0 0 0 0 0 Sanş Öbjet

12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :

13. Rang de créance des Titres : (a)

Senior

Date d'autorisation de l'émission (b) des Titres:

Délibération n°16 du 29 avril 2015 du Conseil Départemental portant sur la gestion de la dette et

de la trésorerie

14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

Stipulations relatives aux Titres à Taux 15. Fixe:

Applicable

Taux d'Intérêt: (a)

1,95% par an payable annuellement à échéance

Date(s) de Paiement du Coupon: (b)

10 novembre de chaque année et pour la première

fois le 10 novembre 2016; non ajusté

Montant de Coupon Fixe: (c)

3.900 € pour 200.000 € de Valeur Nominale

Indiquée

Montant de Coupon Brisé: (d)

Sans Objet

Méthode de Décompte des Jours (e)

(Modalité 4.1):

Exact/Exact-ICMA

Date(s) de Détermination (f)

Coupon (Modalité 4.1):

chaque Date de Paiement du Coupon

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux

Variable:

Sans Objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Sans Objet

Coupon Zéro:

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur:

Sans Objet

19. Option de Remboursement au gré des Sans Objet

Titulaires:

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre:

200.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 200.000 €

21. Montant de Versement Echelonné

Sans Objet

22. Montant de Romboursement Anticipé:

(a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8): Conformément aux Modalités

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6):

Non

(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)): Sans Objet

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres :

Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés :

Dématérialisés au porteur

(b) Établissement Mandataire :

Sans Objet

(c) Certificat Global Temporaire:

Sans Objet

24. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6):

Jour ouvré TARGET

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :

Sans Objet

26. Masse (Modalité 10):

Le nom et les coordonnées du Représentant tipulaire de la Masse son :

Association de représentation des masses de titulaires de valeurs mobilières (« ARM »),

Centre Jacques Ferronniere. 32 rue du Champ de Tir CS 308 12 - 443 03 Nantes cedex 3.

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400€ par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Alain GAGLIANO, Directeur Adjoint des Finances. Dûment autorisé



PARTIE 2 AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSIÓN AUX NEGOCIATIONS

(a) Admission aux négociations

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

10.400 € (y compris les frais AMF)

2. NOTATIONS

Notations:

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement: 1,95% l'an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'émission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres

du Syndicat de Placement :

Sans Objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent

Placeur:

Société Générale

États-Unis Réglementation S, Compliance Category 1; Règles Restrictions vente d'Amérique: TEFRA . Sans Quiet 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES Code ISIN: FR0013050531... (a) Code commun: 131959559 (b) (c) Dépositaire(s): Euroclear France en qualité de (i) Oui Dépositaire Central: (ii) Dépositaire Non Commun pour Euroclear Clearstream, et Luxembourg: Tout système de compensation autre que Sans Objet (d) Euroclear Euroclear France, Clearstream, Luxembourg et le(s) d'identification numéro(s) correspondant(s): (e) Livraison: Livraison contre paiement (f) Noms et adresses des Agents Payeurs **BNP** Paribas Securities Services initiaux désignés pour les Titres: Les Grands Moulins de Pantin 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin France

Sans Objet

Noms et adresses des Agents Payeurs

additionnels désignés pour les Titres :

(g)